

**COMPLÉMENT
D'ANALYSE DE BESOINS
INSTALLATIONS SPORTIVES
ET CULTURELLES DU
DISTRICT SAINT-ÉDOUARD**

RÉSUMÉ

10 avril 2006

COMPLÉMENT D'ANALYSE DE BESOINS

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DANS SAINT-ÉDOUARD

DES SERVICES POUR TOUS, ACCESSIBLES ET DIVERSIFIÉS

La lutte contre la sédentarité doit être l'affaire de toute la communauté, d'où l'importance pour les instances municipales d'offrir un environnement sain et de mettre en place les conditions optimales nécessaires à l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Constatant le glissement progressif des jeunes vers la sédentarité, facteur de risque reconnu de plusieurs maladies chroniques, le directeur de santé publique suggère que tous les enfants et les adolescents devraient être physiquement actifs tous les jours ou presque. De plus, ils devraient pratiquer des activités physiques d'intensité moyenne ou plus élevée, trois fois ou plus chaque semaine, pendant au moins vingt minutes par séance.

Afin d'investir dans une pratique d'activités physiques à long terme, Kino-Québec conseille de miser sur les activités que les jeunes auront l'occasion de pratiquer tout au long de leur vie. Par exemple, le badminton, la natation et le tennis sont plus accessibles à un adulte que le football. De plus, certains types de jeunes sont aussi moins nombreux à participer à la pratique d'activités physiques. C'est le cas notamment de jeunes qui ont un surplus de poids important, des élèves en difficulté, des jeunes plus intellectuels et ceux de milieux défavorisés.

Dans son rapport d'activités 2004, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie présente sa volonté de soutenir une offre d'activités de sport et de loisir des plus diversifiées à la population de l'arrondissement. Dans cette même lignée, le plan d'affaires 2003-2005, fruit d'une vision commune des instances de l'arrondissement, énonce ses priorités, dont celle qui consiste à favoriser une plus grande participation des jeunes aux activités physiques et sportives.

À l'intérieur de son chapitre au Plan d'urbanisme de Montréal, l'arrondissement définit trois grands axes du développement de son territoire, dont celui de l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Un accent particulier sera par ailleurs mis sur la revitalisation des secteurs défavorisés. Cet objectif interpelle dans les faits trois secteurs en particulier, tel celui de Saint-Édouard, situé à l'ouest de la Petite-Patrie. En effet, certains milieux de vie dans la partie ouest du territoire connaissent des problèmes notamment en ce qui a trait au déficit en parcs et équipements ou à leur vétusté. Les solutions recherchées par le Plan d'urbanisme seront teintées d'une préoccupation à l'égard du vieillissement de la population et du besoin d'attirer un plus grand nombre de jeunes ménages avec enfants.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dispose de deux bibliothèques, une située au 3131, boulevard Rosemont, l'autre au 6707, rue de Lorimier. Le diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal, déposé à l'été 2005, dresse un bilan inquiétant de la situation actuelle et place Rosemont–La Petite-Patrie presque en tête de liste des interventions prioritaires. En effet, cette analyse fait ressortir d'importants déficits en terme de points de service, de superficie, d'heures d'ouverture et de nombre de bibliothécaires. Au chapitre de la desserte et de l'accessibilité, notamment, on constate que les deux bibliothèques actuelles sont loin de suffire à la demande. D'une part, elles sont loin de fournir les 57 m² par 1 000 habitants que constitue la norme québécoise, étant même en deçà de la moitié de cette exigence. De plus, compte tenu de la forte densité de la population de l'arrondissement portant le rayon de desserte à 0,75 Km pour chacune de nos bibliothèques, il devient évident que des points de service doivent être créés dans les parties Est, Ouest et Sud de l'arrondissement.

Il est intéressant de souligner que pour assurer la revitalisation des secteurs défavorisés sur son territoire, la Ville de Montréal préconise une approche intégrée et propose une stratégie portant à la fois sur l'aménagement urbain, la sécurité, la salubrité, le décrochage scolaire, l'offre d'activités culturelles et de loisirs, etc.

PORTRAIT DE LA POPULATION

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE, SELON DE RECENSEMENT DE 2001 :

Population (2001)	131 318 habitants
Population (1996)	129 417 habitants
Variation de la population entre 1996 et 2001	+ 1,5 %
Superficie	14,4 km ²
Densité de la population au km ²	9 113 habitants / km ²
Locataires	74 %
Ménages	68 160 ménages
Taille moyenne des ménages	1,9 personne / ménage
Familles	32 025 familles
Taille moyenne des familles	2,6 personnes / famille
Nombre moyen d'enfant par famille	0,9 enfant / famille
Revenu moyen des familles	49 932 \$
Population immigrante	18 %
Minorités visibles	14 %

DISTRICT SAINT-ÉDOUARD, SELON LE RECENSEMENT DE 2001 :

En regard des statistiques officielles de la Ville de Montréal, basées sur le recensement de 2001, les faits saillants suivants caractérisent le district Saint-Édouard :

- La portion de population la plus importante de l'arrondissement (28 725) ;
- Le nombre d'enfants le plus élevé de l'arrondissement (5 945) ;
- Le taux de population à faible revenu (38,5 %) le plus important de l'arrondissement (32,7 %), surpassant de près de 10 points celui de l'ensemble de Montréal (29 %) ;
- Une densité de population (9 970 hab./Km²) plus élevée que celle de l'arrondissement (9 113) et près de trois fois plus élevée que celle de Montréal (3 625).

DES BESOINS EN LOISIR

En 2003, à la demande de la Direction CSLDS de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le Groupe DBSF a réalisé une étude sur les besoins en loisir de la population de la Petite-Patrie. Cette étude faisait suite à certains constats émanant du sommet d'arrondissement, dont celui du vieillissement des infrastructures existantes et le fait que parmi tous les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal, Rosemont-La Petite-Patrie demeure celui qui est le moins bien doté au chapitre des équipements collectifs à vocation culturelle et récréosportive.

L'étude de DBSF décrit le loisir comme un moyen de développement personnel, de briser l'isolement des personnes et des familles, de favoriser la rencontre interpersonnelle, la cohésion des communautés, la solidarité et l'entraide, de développer le sentiment d'appartenance au quartier et à la ville. Il y est avancé aussi que les citoyens de toutes les communautés devraient être en mesure de pratiquer les activités essentielles à leur développement personnel, comme celles consistant à faire du sport ou une activité physique, à la maison ou dans leur quartier.

L'étude de DBSF révèle notamment que La Petite-Patrie est un quartier qui présente deux réalités bien distinctes, à l'Ouest et à l'Est. Un secteur ouest beaucoup plus convivial, avec un réseau d'organismes communautaires actifs, mais peu nanti en matière d'infrastructures. Un secteur est, où presque tout ce qui concerne le loisir est concentré au centre Père-Marquette et qui est mieux équipé en termes d'infrastructures. L'étude conclut qu'il existe dans le quartier de La Petite-Patrie un problème certain de manque de terrains et de locaux disponibles.

Cette même étude propose certaines orientations visant à reconnaître l'importance de la proximité de l'offre de loisir dans un quartier où résident d'importants contingents de personnes défavorisées et articuler l'intervention en vue de répondre spécifiquement aux réalités de l'Ouest et de l'Est. Il nous faut admettre que l'Est et l'Ouest du quartier ont des caractères forts distincts, notamment en termes de convivialité et de dotation en équipements et qu'il y a lieu de chercher à créer un meilleur équilibre. L'étude suggère d'augmenter l'offre d'équipements sportifs, notamment pour la pratique de la natation et préférentiellement dans le secteur ouest de La Petite-Patrie.

Les habitudes d'utilisation des installations par les citoyens du quartier la Petite-Patrie tiennent compte de la distance réelle à parcourir pour s'y rendre. Ainsi, une distance acceptable se situe entre 3 et 7 Km, selon le mode de transport, les piétons étant prêt à parcourir jusqu'à 3 Km avec une durée maximale de parcours de moins de 25 minutes, à pied ou en transport en commun.

Les distances évaluées entre chacune des installations, soit le Bain Saint-Denis (7075 rue Saint-Hubert), la piscine Père-Marquette (1600 rue de Drucourt), les ateliers municipaux (700 boul. Rosemont) et l'Ouest du district Saint-Édouard (ex. : 7085 rue Alexandra) démontrent que les résidents de l'extrémité ouest de Saint-Édouard sont situés à 3,2 Km de la piscine Père-Marquette et le temps pour s'y rendre est estimé entre 24 et 30 minutes en transport en commun. Une certaine partie des citoyens réside donc au-delà des limites jugées acceptables. De plus, en raison de l'utilisation à sa pleine capacité, le centre Père-Marquette n'arrive plus à combler les besoins du quartier.

En raison des coûts élevés de réfection (estimés à 3,5 M\$) et de ses dimensions peu intéressantes pour une offre de services adéquate, la fermeture du Bain Saint-Denis est très probable. Au niveau des fréquentations, les usagers du Bain Saint-Denis comptent pour 23 % des baigneurs de l'arrondissement, avec en moyenne 2 355 usagers/mois, comparativement à 41 % pour la piscine Père-Marquette, avec en moyenne 4 169 usagers/mois.

Faute de données plus récentes, les normes générales proposées pour l'implantation des équipements de loisirs au Québec en 1989 (Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche) seront utilisées dans la présente analyse.

La comparaison entre le nombre actuel de gymnases accessibles à la population dans le secteur Saint-Édouard et les normes recommandées suggèrent un déficit d'au moins 3 gymnases simples. Considérant la volonté d'une diversification d'activités, il importe de souligner qu'un gymnase simple d'école primaire comporte des limitations, surtout en raison de la faible hauteur du plafond et de la présence de colonnes. Citons, entre autres, l'impossibilité d'y pratiquer adéquatement certains sports comme le soccer, le badminton, le basket-ball et le volley-ball. De plus, les commodités sont plutôt réduites et ne comportent pas de douches.

Un rapport de recherche (Actualisation des orientations jeunesse de la Ville dans le cadre des programmes de loisir s'adressant aux jeunes) rendu public en 2000 par le Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal, indique que 24 % des jeunes déclare que le manque de lieux de pratique constitue une contrainte à la pratique accrue de sports d'équipe.

À ce titre, et toujours dans l'esprit de favoriser la pratique sportive et récréative, le secteur Saint-Édouard ne peut actuellement compter que sur un seul véritable gymnase, soit celui de l'école Saint-Jean-de-la-Croix (déjà utilisé à pleine capacité). Par ailleurs, il nous est de plus en plus difficile de conserver nos accès aux gymnases des écoles puisqu'ils sont souvent utilisés par les services de garde scolaires, et ce, jusqu'à 18h en semaine. Ceci a eu pour effet au cours des dernières années de réduire considérablement la pratique sportive et récréative chez la clientèle des 6 à 12 ans.